VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 25 – A -

ACQUISITION ET AMENAGEMENT PAR LA SEAU D'UN BATIMENT POUR L'INSTALLATION D'UN ESPACE D'INNOVATION SOCIALE COMMUN ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, SON CCAS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PUY-DE-DOME ET CLERMONT AUVERGNE DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNT

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Marion CANALES en tant que présidente de la SEAu au titre de Clermont Auvergne Métropole ; Grégory BERNARD et Nicolas BONNET en tant que membres du Conseil d'Administration de la SEAu ; Jean-Christophe CERVANTES en tant que membre de l'Assemblée Générale de la SEAu. 3 autres élus ne prennent pas part au vote.

La ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le conseil départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole ont souhaité collaborer afin de mettre en place un projet d'innovation sociale commun qui consisterait à accueillir dans un même lieu :

- un espace social commun qui permettra d'une part de mutualiser les services et agents du département, de la ville et du CCAS, intervenant dans le champ social, afin de favoriser l'accès aux droits des usagers (parcours personnels) et d'autre part de développer des interventions collectives et innovantes complémentaires au suivi individuel du public avec notamment les structures présentes au sein du site d'implantation du projet ;
- un espace de l'innovation économique et sociale porté par Clermont Auvergne Métropole qui a vocation a accueillir des acteurs de l'économie social et solidaire et pour lequel un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 29 octobre 2018.

Pour mener à bien ce projet, des locaux ont été identifiés 9 rue de Dunkerque dans le quartier de Croix-de-Neyrat, au sein d'un bâtiment appartenant actuellement à La Poste Immo. La Société d'équipement de l'Auvergne (SEAu) s'est positionnée pour acquérir ce bâtiment et en aménager la partie inoccupée pour un montant total d'environ 7 millions d'Euros, comprenant 3,5 M€ d'acquisition du bâtiment et 3,5 M€ estimés de travaux et frais. Le compromis de vente entre la SEAu et Poste Immo a été signé le 21 septembre 2018 et la réitération de cette vente par acte authentique aura lieu à la fin du mois de décembre 2018.

Une partie de ce bâtiment d'une surface de 2 700 m² environ sera notamment occupée par plusieurs entités du Groupe La Poste (Réseau Banque Postale, la poste formation courrier, La poste formation réseau, Direction Nationale des activités Sociales La Poste, Service des ressources humaines La Poste) et l'association « les Restos du cœur » qui deviendront locataires de la SEAu.

Pour la partie du bâtiment destinée à l'espace social commun et à l'espace de l'innovation économique et sociale d'une surface totale de 3 000 m² environ, il est envisagé, compte tenu du nombre d'acteurs publics et privés qui seront présents, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou d'une structure similaire, qui associera à la fois les collectivités et les acteurs privés dans le but d'être un locataire unique de la SEAu et afin de mieux gérer les espaces communs.

L'acquisition de ce bâtiment et les travaux d'aménagement devant être financés par l'intermédiaire d'emprunts sur 20 ans, la SEAu a informé la ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole des exigences sollicitées par les établissements de crédits, afin que ces collectivités garantissent les emprunts mais apportent aussi une garantie complémentaire par la conclusion d'un bail civil sur 20 ans des occupants.

En conséquence, la ville de Clermont-Ferrand est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par la SEAu auprès de **la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin**.

Vu les articles L.2252-1 et L.2251-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'engagement attendu par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, sous la forme d'une garantie à première demande à hauteur de 50 % et compte tenu de la répartition arrêtée :

- 25 % pour la ville de Clermont-Ferrand ;
- 25 % pour Clermont Auvergne Métropole.

Article 1er :
L'assemblée délibérante de la commune de Clermont-Ferrand accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 500 000 € que la SEAu souhaite souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Article 2 :
Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 500 000 € ;
- Déblocage par appel de fonds ;
- Durée du prêt : 20 ans dont 12 mois de différé d'amortissement du capital ;
- Taux indexé : livret A + 0,50 % ;
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ;
- Type d'amortissement : Progressif.

Article 3 :
La garantie de la collectivité est accordé pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :
Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'accorder une garantie sous la forme d'une garantie à première demande, à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant de 3 500 000 € que la SEAu souhaite souscrire auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, sur la base des caractéristiques financières précisées ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,



Françoise NOUHEN

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2018 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2018, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Géraldine BASTIEN, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL à Dominique ROGUE-SALLARD

Excusé(e)s : François BARRIÈRE

Absent(e)s : Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Après l'appel, une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.
Mme Dominique BRIAT arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir donné à M. Pascal GUITTARD).
Mme Nicaise JOSEPH et M. Nicolas BONNET arrivent avant le débat de la question n°1.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive avant le débat de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Jean-Pierre BRENAS).
Mme Marion CANALES arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Nicaise JOSEPH).
Mme Valérie BERNARD arrive avant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à M. Grégory BERNARD).
Mme Isabelle LAVEST arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA).
Mme Claudine KHATCHADOURIAN-TECER arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir à Mme Cécile AUDET).
Mme Marianne MAXIMI quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°3 à n°7 et donne pouvoir à M. Alparslan COSKUN.
M. le Maire modifie l'ordre du jour pour inverser le vote des questions n°10 et n°11.
M. Florent NARANJO quitte la séance avant le vote de la question n°11.
Mme Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
Mme Sondès EL HAFIDHI quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à M. Christophe BERTUCAT.
Mme Christine DULAC-ROUGERIE quitte la séance avant le vote du vœu a).

Rapport N° 25 – B -

ACQUISITION ET AMENAGEMENT PAR LA SEAU D'UN BATIMENT POUR L'INSTALLATION D'UN ESPACE D'INNOVATION SOCIALE COMMUN ENTRE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, SON CCAS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL PUY-DE-DOME ET CLERMONT AUVERGNE DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNT

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Marion CANALES en tant que présidente de la SEAu au titre de Clermont Auvergne Métropole ; Grégory BERNARD et Nicolas BONNET en tant que membres du Conseil d'Administration de la SEAu ; Jean-Christophe CERVANTES en tant que membre de l'Assemblée Générale de la SEAu. 3 autres élus ne prennent pas part au vote.

La ville de Clermont-Ferrand, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le conseil départemental du Puy-de-Dôme et Clermont Auvergne Métropole ont souhaité collaborer afin de mettre en place un projet d'innovation sociale commun qui consisterait à accueillir dans un même lieu :

- un espace social commun qui permettra d'une part de mutualiser les services et agents du département, de la ville et du CCAS, intervenant dans le champ social, afin de favoriser l'accès aux droits des usagers (parcours personnels) et d'autre part de développer des interventions collectives et innovantes complémentaires au suivi individuel du public avec notamment les structures présentes au sein du site d'implantation du projet ;

- un espace de l'innovation économique et sociale porté par Clermont Auvergne Métropole qui a vocation a accueillir des acteurs de l'économie social et solidaire et pour lequel un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 29 octobre 2018.

Pour mener à bien ce projet, des locaux ont été identifiés 9 rue de Dunkerque dans le quartier de Croix-de-Neyrat, au sein d'un bâtiment appartenant actuellement à La Poste Immo. La Société d'équipement de l'Auvergne (SEAu) s'est positionnée pour acquérir ce bâtiment et en aménager la partie inoccupée pour un montant total d'environ 7 millions d'Euros, comprenant 3,5 M€ d'acquisition du bâtiment et 3,5 M€ estimés de travaux et frais. Le compromis de vente entre la SEAu et Poste Immo a été signé le 21 septembre 2018 et la réitération de cette vente par acte authentique aura lieu à la fin du mois de décembre 2018.

Une partie de ce bâtiment d'une surface de 2 700 m² environ sera notamment occupée par plusieurs entités du Groupe La Poste (Réseau Banque Postale, la poste formation courrier, La poste formation réseau, Direction Nationale des activités Sociales La Poste, Service des ressources humaines La Poste) et l'association « les Restos du cœur » qui deviendront locataires de la SEAu.

Pour la partie du bâtiment destinée à l'espace social commun et à l'espace de l'innovation économique et sociale d'une surface totale de 3 000 m² environ, il est envisagé, compte tenu du nombre d'acteurs publics et privés qui seront présents, la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ou d'une structure similaire, qui associera à la fois les collectivités et les acteurs privés dans le but d'être un locataire unique de la SEAu et afin de mieux gérer les espaces communs.

L'acquisition de ce bâtiment et les travaux d'aménagement devant être financés par l'intermédiaire d'emprunts sur 20 ans, la SEAu a informé la ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole des exigences sollicitées par les établissements de crédits, afin que ces collectivités garantissent les emprunts mais apportent aussi une garantie complémentaire par la conclusion d'un bail civil sur 20 ans des occupants.

En conséquence, la ville de Clermont-Ferrand est appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement d'un prêt contracté par la SEAu auprès de **la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes**.

Vu les articles L.2252-1 et L.2251-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'engagement attendu par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, sous la forme d'une caution solidaire à hauteur de 50 % et compte tenu de la répartition arrêtée :

- 25 % pour la ville de Clermont-Ferrand ;
- 25 % pour Clermont Auvergne Métropole.

Article 1 :
L'assemblée délibérante de la commune de Clermont-Ferrand accorde sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 500 000 € que la SEAu souhaite souscrire auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes .

Article 2 :
Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 500 000 € ;
- Durée du prêt : 20 ans dont 18 mois de différé d'amortissement du capital ;
- Remboursement du prêt après le premier déblocage des fonds avec paiement des intérêts pendant la première année. Les intérêts sont calculés sur les sommes débloquées ;
- Taux : Taux fixe mensuel de 1,65 % ;
- Type d'amortissement : Progressif.

Article 3 :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur demande écrite de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, la collectivité s'engage, dans le cas ou l'emprunteur, pour quelque motifs que ce soit, ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui, au titre de l'emprunt garanti, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en lieu et place.

Article 4 :
Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'accorder une garantie sous la forme d'une caution solidaire, à hauteur de 25 % pour un prêt d'un montant de 3 500 000 € que la SEAu souhaite souscrire auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes, sur la base des caractéristiques financières précisées ci-dessus

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 DEC. 2018
Pour Le Maire, et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN